

Les évêques et les communautés charismatiques

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Brèves](#), [Perepiscopus](#), [Rome](#), [Vatican](#)

Date : 15 juin 2016

CONGRÉGATION POUR LA DOCTRINE DE LA FOI

Lettre
Iuvenescit Ecclesia
aux Évêques de l'Église catholique
sur la relation entre les dons
hiérarchiques et charismatiques
pour la vie et la mission
de l'Église

Le cardinal **Müller**, préfet de la Congrégation pour la doctrine de la Foi, a publié hier la Lettre [Iuvenescit Ecclesia](#) aux Évêques de l'Église catholique sur la relation entre les dons hiérarchiques et charismatiques pour la vie et la mission de l'Église. Extraits :

"Les dons de l'Esprit Saint dans l'Église en mission

1. L'Église rajeunit par la puissance de l'Évangile, et l'Esprit la renouvelle sans cesse, en l'édifiant et en la guidant « grâce à la diversité des dons hiérarchiques et charismatiques ». À plusieurs reprises, le Concile Vatican II a souligné l'œuvre merveilleuse du Saint-Esprit qui sanctifie le Peuple de Dieu, le guide, l'orne de vertus et l'enrichit de grâces spéciales pour son édification. L'action du Paraclet dans l'Église est multiforme, comme les Pères aiment à le souligner. Jean Chrysostome écrit : « Parmi toutes les grâces qui opèrent notre salut, en est-il une seule qui ne nous soit dispensée par l'Esprit Saint ? Par lui nous sommes affranchis de la servitude, appelés à la liberté, honorés d'une adoption divine ; nous sommes formés de nouveau, pour ainsi dire ; nous déposons le fardeau pesant et odieux de nos péchés. C'est par l'Esprit Saint que nous voyons des assemblées de prêtres, que nous avons des ordres de docteurs. De cette source découlent les révélations, les remèdes salutaires de nos âmes ; enfin de là viennent tous les avantages qui décorent l'Église du Seigneur ». La conscience de l'action multiforme de l'Esprit Saint dans l'Église s'est accrue heureusement, grâce à la vie même du Corps du Christ, aux nombreuses interventions du Magistère et à la recherche théologique. Ainsi, elle suscite une attention particulière sur les dons charismatiques, dont le peuple de Dieu est enrichi en tout temps en vue de l'accomplissement de sa mission. [...]

Les associations ecclésiales multifformes

2. De nombreuses associations ecclésiales sont nées avant et après le Concile Vatican II ; elles constituent une importante source de renouveau pour l'Église et pour la « conversion pastorale et missionnaire » de toute la vie ecclésiale qu'il est urgent de faire. Ces réalités récentes, objet du présent document, peuvent être décrites comme des associations de fidèles, des mouvements ecclésiaux, de nouvelles communautés ; elles s'ajoutent à la valeur et à la richesse de toutes les formes associatives traditionnelles aux finalités particulières, ainsi qu'aux Instituts de vie consacrée et aux Sociétés de vie apostolique. Elles ne sont pas à considérer simplement comme un regroupement volontaire de personnes décidées à poursuivre un but particulier de nature religieuse ou sociale. Au sein du paysage ecclésial, leur caractère de « mouvement » en fait des réalités très dynamiques, capables de susciter un attrait particulier pour l'Évangile et d'inviter à mener une vie chrétienne qui finisse par imprégner chaque aspect de l'existence humaine. Le regroupement des fidèles, avec un partage intense de l'existence pour accroître la vie de foi, d'espérance et de charité, exprime bien la dynamique ecclésiale comme mystère de communion pour la mission et manifeste un signe d'unité de l'Église dans le Christ. Dans cette ligne, ces associations ecclésiales, nées d'un charisme partagé, se proposent d'atteindre « le but apostolique général de l'Église ». Dans cette perspective, les associations de fidèles, les mouvements ecclésiaux et les nouvelles communautés proposent des formes renouvelées de la suite du Christ pour approfondir la *communio cum Deo* et la *communio fidelium*, en portant dans les nouveaux contextes sociaux l'attrait de la rencontre avec le Seigneur Jésus ainsi que la beauté de la vie chrétienne dans son intégralité. En ces réalités, s'exprime également une forme particulière de la mission et du témoignage, visant à favoriser et à développer à la fois une conscience aiguë de leur vocation chrétienne ainsi que des itinéraires stables de formation chrétienne et des chemins de perfection évangélique. Ces réalités associatives, selon les différents charismes, peuvent aussi s'exprimer en différents états de vie (fidèles laïcs, ministres ordonnés et personnes consacrées), manifestant ainsi la richesse multifforme de la communion ecclésiale. Leur forte capacité associative est un témoignage éloquent de la manière dont l'Église grandit non « par prosélytisme mais 'par attraction' » . [...]

Finalité du présent document

3. À la lumière de la relation entre les « dons hiérarchiques et charismatiques », la Congrégation pour la Doctrine de la Foi entend rappeler, à travers ce document, les aspects théologiques et ecclésiologiques dont la compréhension peut favoriser une participation fructueuse et ordonnée des nouvelles associations à la communion et à la mission de l'Église. Dans cette ligne, l'on expose d'abord certains éléments clés, tant la doctrine sur les charismes selon le Nouveau Testament, que la réflexion du Magistère sur ces nouvelles réalités. Ensuite, à partir de quelques principes relevant de la théologie systématique, on propose des éléments identitaires des dons hiérarchiques et charismatiques ainsi que certains critères pour le discernement des nouvelles associations ecclésiales. [...]

En résumé, la relation entre les dons charismatiques et la structure sacramentelle de l'Église confirme la coessentialité des dons hiérarchiques – en soi stables, permanents et irrévocables – et des dons charismatiques. Bien que les formes historiques prises par ces derniers ne soient jamais garanties pour toujours, la *dimension* charismatique ne peut jamais être absente de la vie et de la mission de l'Église.

Identité des dons hiérarchiques

14. En vue de la sanctification de chaque membre du peuple de Dieu et de la mission de l'Église dans le monde, parmi les divers dons, « la grâce accordée aux Apôtres tient la première place : l'Esprit lui-même soumet à leur autorité jusqu'aux bénéficiaires des charismes ». Jésus-Christ en personne a voulu qu'il y ait des dons hiérarchiques pour assurer l'exercice permanent de son unique médiation salvifique : « Les Apôtres furent enrichis par le Christ d'une effusion de l'Esprit Saint descendant sur eux (cf. *Ac* 1, 8 ; 2, 4 ; *Jn* 20, 22-23) ; eux-mêmes, par l'imposition des mains, transmirent à leurs collaborateurs le don spirituel (cf. *1 Tm* 4, 14 ; *2 Tm* 1, 6-7) ». C'est pourquoi la collation des dons hiérarchiques doit être attribuée avant tout à la plénitude du sacrement de l'Ordre, donnée avec la consécration épiscopale qui, « en même temps que la charge de sanctification, confère aussi les charges d'enseigner et de gouverner, lesquelles cependant, de par leur nature, ne peuvent s'exercer que dans la communion hiérarchique avec le chef du collège et ses membres ». Aussi, « en la personne des évêques assistés des prêtres, c'est le Seigneur Jésus-Christ [...] qui est présent au milieu des croyants. [...] Par leur service éminent, [...] il prêche la Parole de Dieu à toutes les nations et administre continuellement aux croyants les sacrements de la foi ; c'est par leur paternelle fonction (cf. *1 Co* 4, 15) qu'il intègre à son Corps par la régénération surnaturelle des membres nouveaux ; c'est enfin par leur sagesse et leur prudence qu'il dirige et oriente le peuple du Nouveau Testament dans son pèlerinage vers l'éternelle béatitude ». La tradition chrétienne orientale, si fortement liée aux Pères, lit tout cela selon sa conception particulière de la *taxis*. D'après Basile le Grand, il est évident que l'ordonnancement de l'Église est l'œuvre du Saint-Esprit, et l'ordre (*taxis*) même dans lequel Paul énumère les charismes (cf. *1 Co* 12, 28) « suit la répartition des dons de l'Esprit », indiquant comme premier celui des Apôtres. À partir de la référence à la consécration épiscopale, l'on comprend également les dons hiérarchiques en rapport aux autres degrés de l'Ordre ; avant tout, ceux des presbytres, qui sont « consacrés pour prêcher l'Évangile et pour être les Pasteurs des fidèles et célébrer le culte divin ». « Sanctifiant et dirigeant, sous l'autorité de l'évêque, la portion du troupeau du Seigneur qui leur est confiée », et devenant à leur tour « l'exemple du troupeau, ils doivent diriger et servir leurs communautés locales ». Dans le sacrement de l'Ordre, l'onction sacerdotale « configure » les évêques et les prêtres « au Christ Prêtre pour les rendre capables d'agir au nom du Christ Tête en personne ». À ces dons, il faut ajouter ceux qui sont faits aux diacres, « auxquels on a imposé les mains non pas en vue du sacerdoce, mais en vue du ministère » ; « la grâce sacramentelle, en effet, leur donne la force nécessaire pour servir le Peuple de Dieu dans la "diaconie" de la liturgie, de la parole et de la charité, en communion avec l'évêque et son presbyterium ». Bref, les dons hiérarchiques propres du sacrement de l'Ordre, dans ses différents degrés, sont distribués pour que, dans l'Église comme communion, aucun fidèle ne soit jamais privé de l'offre objective de la grâce des sacrements, de l'annonce normative de la

Parole de Dieu et de la sollicitude de ses pasteurs. [...]

17. Parmi les dons charismatiques, distribués librement par l'Esprit, très nombreux sont ceux qui, accueillis et vécus par la personne à l'intérieur de la communauté chrétienne, ne nécessitent pas de réglementations particulières. En revanche, quand un don charismatique se présente comme « charisme originaire » ou « fondateur », il a besoin d'une reconnaissance spécifique afin qu'une telle richesse s'articule adéquatement dans la communion ecclésiale et se transmette fidèlement dans le temps. Ici apparaît la tâche décisive de discernement qui appartient à l'autorité ecclésiastique. Reconnaître l'authenticité du charisme n'est pas toujours une tâche facile, mais c'est un service nécessaire que les pasteurs sont tenus d'effectuer. La communauté des fidèles, en effet, a « le droit d'être avertie par ses Pasteurs de l'authenticité des charismes et de la confiance que l'on peut accorder à ceux qui en sont les porteurs ». Pour cette raison, l'autorité devra être consciente du caractère imprévisible des charismes suscités par l'Esprit Saint, en les valorisant selon la règle de la foi, en vue de l'édification de l'Église. Il s'agit d'un processus qui prend du temps et requiert des étapes précises pour parvenir à leur vérification, avec un discernement sérieux, jusqu'à la reconnaissance de leur authenticité par l'Église. La réalité qui prend corps en naissant d'un charisme doit jouir d'un temps opportun d'expérimentation et de sédimentation, qui fasse passer de l'enthousiasme des débuts à une configuration stable. Dans tout l'itinéraire de vérification, l'autorité de l'Église doit accompagner avec bienveillance cette nouvelle réalité. Il s'agit, de la part des Pasteurs, d'un accompagnement qui ne cessera jamais, parce qu'il n'est pas de terme à la paternité de ceux qui, dans l'Église, sont appelés à être les vicaires de Celui qui est le Bon Pasteur et dont l'amour empressé ne s'arrêtera jamais d'accompagner son troupeau. [...]